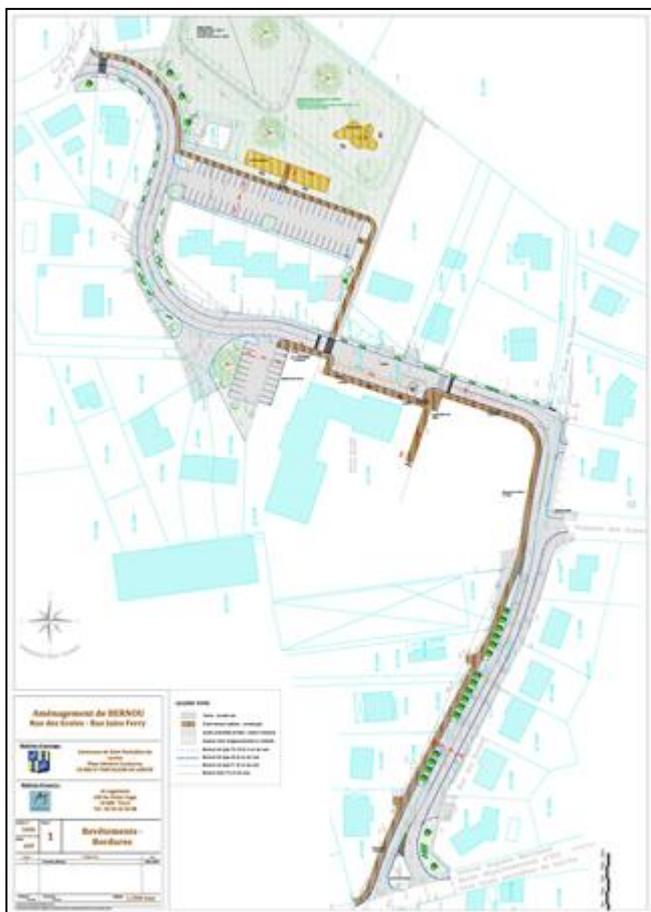




COMPTE RENDU

CONSEIL MUNICIPAL

DU 27 septembre 2018



Le Conseil Municipal du 27 septembre 2018 a délibéré sur le principe de mettre en œuvre un programme d'aménagement de bourg (P.A.B) rue des écoles et rue Jules Ferry à Bernou.

Programme d'Aménagement de Bourg (P.A.B)

Les élus ont travaillé sur l'ébauche fournie par le cabinet AJ Ingénierie. Il s'agit d'assurer la sécurité des usagers autour de l'école depuis l'avenue Auguste Marchand jusqu'à la rue du 8 mai 1945.

Rue des écoles : une circulation douce en site propre bien séparée par un cordon végétal de la circulation automobile remontera jusqu'à l'école. Un large plateau sur élevé sécurisera la circulation face à l'école. Les bus scolaires y bénéficieront d'un arrêt spécifique. Une allée pénétrant sur l'actuel site de l'école permettra aux familles d'attendre leurs enfants en toute sécurité.

Sur l'arrière de l'école, un dépose minute permettra aux parents de se garer aux heures d'entrée et de sortie. Une végétalisation de qualité encadrera cet espace. Côté poste de gaz, l'ensemble du site sera remanié. Le bassin d'écroulement sera agrandi sur toute la largeur de la parcelle et cette noue qui n'est en eau que quelques jours par an accueillera des jeux pour enfants.

Le boulodrome sera déplacé dans l'axe du poste de gaz. Un parking résidentiel sera aménagé à l'arrière des logements locatifs. Un cordon végétal sera créé entre eux.

Les élus ont arrêté le principe de cet aménagement qui représente un investissement de 650 000 euros.

Des concertations vont démarrer avec les partenaires financiers mais aussi, des discussions techniques. En effet, ce vaste chantier pourrait être précédé d'un programme d'enfouissement des lignes électriques et de réfection de l'éclairage public dont la compétence appartient à la Fédération Départementale d'Electrification et d'Energie de la Corrèze (F.D.E.E).

Dans l'ordre du jour, on notera également que les élus ont délibéré favorablement sur la réfection du bloc sanitaire des maternelles de cette même école, pour un coût total de 4 500 euros.

Reconstruction du Pont de la Nadalie

La reconstruction a fait l'objet de longues études et en particulier d'une évaluation par le C.A.U.E. Ce pont est qualifié de « Pont Romain » sur ce secteur mais sa construction est bien plus moderne. L'intérêt architectural est limité puisqu'il n'est pas visible depuis les berges et la qualité du site est amoindrie par une conduite d'eau en fonte qui alimente Brive.

Compte tenu du niveau de dégradations de l'ouvrage, celui-ci sera reconstruit avec des techniques plus modernes. C'est le Syndicat Intercommunal d'Aménagement de la Vézère (S.I.A.V) via la Communauté d'Agglomération du Bassin de Brive (C.A.B.B) qui va prendre en charge cette opération. La commune de son côté va réhabiliter et assainir le chemin d'accès pour un coût de 7 000 euros. La réhabilitation du pont dépasse les 20 000 euros.

La commune a également sollicité le Département au titre des amendes de police pour une opération de sécurité à créer dans le giratoire du Colombier et ce, dans le cadre du déplacement de la pharmacie sur ce site.

A la demande de l'ancien lotisseur, des parcelles non encore intégrées dans le domaine communal vont être intégrées, sur le secteur de Lestrade. Il s'agit de l'ancien lotissement « Les hauts de Lestrade ».

Les élus ont déclassé un ensemble de vieux matériels de l'ancienne cantine. Ceux-ci ont été vendus au plus offrant, avant la transformation du bâtiment en garderie.

Les tarifs de location de l'espace culturel Charles Ceyrac ont été revus pour intégrer les salles nouvellement créées. Le lotissement La Strada en cours d'aménagement dans le secteur de la rue Victor Hugo sera desservi par une nouvelle voie formant une boucle au sein de ces habitations. Cet axe a vocation à rejoindre le domaine public. Les rues du quartier étant baptisées de noms d'écrivain, les élus ont choisi le nom de Chateaubriand pour le nom de cette nouvelle rue.